



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-081 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX,

MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUAILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ, MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUAILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Appel à projets MILDECA 2024 – Demande de subvention.**

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que l'intercommunalité répond depuis plusieurs années aux appels à projets lancés par la mission de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Après la réalisation de courts-métrages, l'élaboration d'une bande-dessinée ou la création d'un jeu de société sur les addictions, Monsieur le Président précise que le projet présenté cette année porte sur la création (écriture et diffusion) d'un SLAM composé par les jeunes.

Monsieur le Président évoque cette forme de poésie déclamée sur un fond musical qui aura pour cible les publics jeunes et scolaires du territoire et qui permettra de parler des différentes formes d'addiction (alcool, drogues, tabac mais aussi produits de synthèse qui se retrouvent dans les cigarettes électroniques, protoxyde d'azote ou encore surexposition aux écrans et jeux en ligne). À la fin de cette action, chaque participant recevra un support numérique portant les différentes créations issues des travaux de chaque groupe.

Afin de structurer l'animation des différents groupes et de proposer à chaque groupe l'apport technique en vue de la création d'un SLAM, Monsieur le Président souligne que l'intercommunalité s'entourera de la technicité de l'association Art'Zimut.



Monsieur le Président fait observer que ce projet s'inscrit également dans l'axe prévention du contrat local de santé en cours de réécriture.

Monsieur le Président indique que le coût estimatif de cette action a été chiffré à 6 600 €. Une demande de subvention est sollicitée auprès des services de l'État à hauteur de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) :

- d'approuver la candidature de l'intercommunalité du Sud Artois au titre de l'appel à projets 2024 concernant la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives ;
- de solliciter une subvention de 3 000 € au titre du dossier de candidature présenté par l'intercommunalité en réponse à cet appel à projets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette candidature.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

*Le Président,*

Signé par : JEAN JACQUES COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Jean-Jacques COTTEL.

**Le Président,**

Signé par : JEAN JACQUES  
COTTEL  
Date : 25/06/2024  
Qualité : PRESIDENT

**Jean-Jacques COTTEL.**